EXTRAIT
DES REGISTRES
DU PARLEMENT,

Du dix-huit Août mil sept cent soixante-dix.

VU par la Cour, toutes les Chambres assemblées, les sept Livres ou Brochures imprimés, intitulés, le premier : *La Contagion sacrée, ou l'Histoire naturelle de la superstition, Ouvrage traduit de l'Anglois ; Prima mali labes, Tome 1^er. Londres, 1768*, en un volume *in*-12, contenant 184 pages d'impression, précédé d'une Table des Chapitres, d'un Avertissement & d'une Lettre à Milord Vicomte de.... servant de Préface, sans noms d'Auteur ni d'Imprimeur.

Le second : *Dieu & les Hommes, Œuvres Théologiques, mais raisonnables, en quarante-quatre Chapitres. A Londres, 1770*, en un volume *in*-8°., contenant 191 pages d'impression, sans nom d'Imprimeur, & accompagné d'une Table des Chapitres.

Le troisiéme : *Discours sur les miracles de Jesus-Christ, traduit de l'Anglois de Voolston ; Nostrum est tantas componere lites, XVIII^e siecle*, en un volume *in*-12, contenant 261 pages

d'impreſſion, précédé d'un Avertiſſement & d'une Lettre Dédicatoire à Monſeigneur l'Evêque de Londres, ſans nom d'Imprimeur ni mention du lieu de l'impreſſion.

Le quatriéme: *Examen critique des Apologiſtes de la Religion Chrétienne, par M. Freret, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, 1767*, en un volume *in*-12, contenant 268 pages d'impreſſion, ſuivi d'une Table des Chapitres, ſans nom d'Imprimeur, ni mention du lieu de l'impreſſion.

Le cinquiéme: *Examen impartial des principales Religions du monde*, en un volume *in*-12, contenant 204 pages d'impreſſion, précédé d'une Table des Chapitres & d'une Préface, ſans nom d'Auteur, d'Imprimeur, ni mention du lieu de l'impreſſion.

Le ſixiéme: *Le Chriſtianiſme dévoilé, ou examen des principes & des effets de la Religion Chrétienne: Superſtitio error inſanus eſt, amandos timet quos colit violat, quid enim intereſt, utrum Deos neges an infames? Seneq. Ep. 12. A Londres, 1767*, en un volume *in*-12, contenant 236 pages d'impreſſion, précédé d'une Table des Chapitres, & d'une Préface intitulée: Lettre de l'Auteur, ſans nom d'Auteur ni d'Imprimeur.

Le ſeptiéme, *Syſtéme de la nature ou des loix du monde phyſique & du monde moral, par M. Mirabaud, Secrétaire perpétuel, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. Naturæ rerum vis atque majeſtas in omnibus momentis fide caret, ſi quis modo partes ejus, ac non totam complectatur animo. Plin. Hiſt. Natur. lib. 7. premiere Partie. Londres, 1770*, en deux volumes *in*-8°. contenant le premier 370 pages d'impreſſion, & le ſecond 412 pages, précédé d'un Avis de l'Editeur, d'une Préface de l'Auteur, d'une Table des Chapitres & d'un Errata, ſans nom d'Imprimeur.

Concluſions du Procureur Général du Roi. Oui le rapport de M^e. Leonard de Sahuguet d'Eſpagnac, Conſeiller; Tout conſidéré.

LA COUR, toutes les Chambres aſſemblées, ordonne que les Livres ou Brochures intitulés: *La contagion ſacrée, ou*

l'Hiſtoire Naturelle de la Superſtition. Dieu & les Hommes. Diſcours ſur les Miracles de Jeſus-Chriſt. Examen critique des Apologiſtes de la Religion Chrétienne. Examen impartial des principales Religions du monde. Le Chriſtianiſme dévoilé, ou Examen des principes & des effets de la Religion Chrétienne; & Syſtême de la nature ou des loix du monde phyſique & du monde moral, ſeront lacérés & brûlés en la Cour du Palais, au pied du grand eſcalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, comme impies, blaſphématoires & ſéditieux, tendans à détruire toute idée de la Divinité, à ſoulever les Peuples contre la Religion & le Gouvernement, à renverſer tous les principes de la ſûreté & de l'honnêteté publique, & à détourner les ſujets de l'obéiſſance due à leur Souverain; fait défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'imprimer ou faire imprimer, colporter ou diſtribuer leſdits Livres ou Brochures, & aucuns autres Livres, Ecrits ou Brochures, ſous quelque dénomination que ce ſoit, contre la Religion, l'Etat & les bonnes mœurs, à peine d'être pourſuivis extraordinairement & punis ſuivant la rigueur des Ordonnances: ordonne qu'à la requête du Procureur Général du Roi, il ſera informé, tant contre les Auteurs deſdits Livres ou Brochures, comme coupables du crime de lèſe-Majeſté divine & humaine, que contre les Imprimeurs & Diſtributeurs deſdits Livres ou Brochures, pardevant le Conſeiller-Rapporteur que la Cour commet pour les Témoins qui ſeront en cette ville, & pardevant les Lieutenans Criminels des Bailliages & Sénéchauſſées du Reſſort, & autres Juges des cas Royaux, à la pourſuite des Subſtituts du Procureur Général du Roi, pour les Témoins qui ſe trouveront eſdits lieux. Enjoint à tous ceux qui ont des exemplaires deſdits Livres ou Brochures, de les remettre inceſſamment au Greffe de la Cour, pour y être ſupprimés. Ordonne que le préſent Arrêt ſera imprimé, lu, publié & affiché en cette ville, & partout où beſoin ſera; & copie collationnée d'icelui envoyée aux Bailliages & Sénéchauſſées du Reſſort, pour y être lu, publié & regiſtré. Enjoint aux Subſtituts du Procureur Général du Roi, d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois. Arrêté en outre qu'il ſera nommé des Commiſſaires qui

s'assembleront au lendemain de Saint Martin, à l'effet d'aviser aux moyens les plus efficaces pour arrêter le progrès d'Ecrivains téméraires, qui semblent n'avoir d'autre objet que d'effacer de tous les cœurs le respect dû à la Religion, l'obéissance aux Puissances, & les principes qui maintiennent la paix, l'ordre & les mœurs parmi les Citoyens. FAIT en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le dix-huitieme Août mil sept cent soixante-dix.

Signé, DUFRANC.

Et le Lundi 20 Août 1770, à la levée de la Cour, lesdits Livres ou Brochures énoncés en l'Arrêt ci-dessus, ayans pour titres: La contagion sacrée, ou l'Histoire Naturelle de la Superstition. Dieu & les Hommes. Discours sur les Miracles de Jesus-Christ. Examen critique des Apologistes de la Religion Chrétienne. Examen impartial des principales Religions du monde. Le Christianisme dévoilé, ou Examen des principes & des effets de la Religion Chrétienne; & Systême de la nature ou des loix du monde physique & du monde moral, *ont été lacérés & brûlés au pied du grand escalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, en présence de nous François-Louis Dufranc, l'un des trois premiers & principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de la Cour.*

Signé, DUFRANC.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule. 1770.

Case
Wing
folio
o 2
144
.A1
v. 8
no. 32
THE NEWBERRY LIBRARY